Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "préserver l'écosystème"

1998/0180(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) dans le domaine "Préserver l'écosystème". CONTENU: en vue de la mise en oeuvre du cinquième programme-cadre de RDT, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique relatif au thème "Préserver l'écosystème" pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 2320 millions d'écus (440 millions d'écus pour la période 1998-1999; 1880 millions d'écus pour la période 2000-2002). Le programme proposé est articulé autour: a) de six actions clés: - gestion durable et qualité de l'eau; - changements planétaires, climat et biodiversité; - gestion durable des écosystèmes marins; - la ville de demain et le patrimoine culturel; - une énergie plus propre, y compris les sources d'énergie renouvelables; - une énergie économique et efficace pour une Europe concurrentielle; b) d'activités de recherche et de développement technologique à caractère générique: - lutte contre les risques naturels et technologiques majeurs; - technologies d'observation de la terre par satellite; - aspects socio-économiques des changements environnementaux dans la perspective du développement durable; - étude des aspects socio-économiques de l'énergie (incidences sur l'économie et l'emploi); c) de mesures de soutien aux infrastructures de recherche (installations de recherche sur le climat et le changement planétaire, installations de recherche marine, installations de recherche sur les risques naturels).